

MM. Thiboutot, Jean-Baptiste.....	\$ 2 00
Tremblay, Louis.....	6 00
Trépanier, Théodore.....	4 30
Trudelle, Charles.....	7 00
Trudelle, Théophile.....	4 00
Turcotte, Théophile.....	4 00
Turgeon, Gaudiose.....	4 50
Vaillancourt, Arthur.....	8 50
Valin, Joseph.....	4 00
Vallée, Achille.....	17 00
Verret, Edmond.....	4 12
Vézina, Auguste.....	4 00
Villeneuve, J.-Baptiste.....	15 75

ARRÉRAGES PERÇUS

MM. A. Giguère.....	8 50
U. East.....	8 00
P. A. Bégin.....	8 00
A. Castonguay.....	5 65
J. S. Martel.....	2 00
L. Rochette.....	1 32
E. Grondin.....	1 00
F. Lauzé.....	1 00

Liste des dons et legs faits à la Caisse Ecclésiastique Saint-Joseph depuis son établissement : (a)

Dons de Mgr C.-É. Legaré.....	\$ 7,700 00
Souscription spéciale payée.....	2,231 00

(a) Cette liste diffère de celle publiée en 1887 dans laquelle figurent les contributions de 1873 et 1874, les sommes fournies par la Caisse Saint-Michel et ce qui est dû par la souscription spéciale. Comme on le voit au chapitre des dettes actives, on a promis \$820.00 de plus que la somme payée. Les contributions en 1873 et 1874 (\$1,063.56) devaient être capitalisées, d'après la circulaire en date du 23 décembre 1874 ; mais de fait on fut obligé de les dépenser ; au bureau de 1877, les dépenses ordinaires dépassaient les recettes ordinaires, de \$1,182.14 ; on peut donc se dispenser de regarder la somme de \$1,063.56 comme devant faire partie du capital. Les sommes reçues de la Caisse Saint-Michel, c'est-à-dire \$1,056.00 n'appartiennent pas non plus nécessairement au fonds capital de la Caisse Saint-Joseph. Le capital proprement dit est donc, selon nous, de \$12,994.00, et il existe dans son entier, puisqu'il est représenté par des placements qui s'élèvent à plus de \$15,000.00.